



8 octobre 2008

C 17/2008

Communication au Conseil communal

(Séance du 8 octobre 2008)

Tarifs électricité 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il n'est pratiquement pas de semaine où la question des tarifs 2009 de l'électricité ne soit évoquée dans les médias. L'annonce récente, par les Compagnies électriques, de hausses parfois importantes au 1^{er} janvier 2009 a suscité un véritable tollé et a même abouti, au plan politique, à une demande de débat urgent aux Chambres fédérales.

De la part du public, l'incompréhension est grande de constater des hausses de tarif au moment même où entre en vigueur la LApel et la première étape de la libéralisation du marché.

Il faut relever que la constitution du prix de l'électricité est fort complexe. La distinction absolue qui doit désormais être faite, dans la facturation, entre le prix de l'énergie proprement dite et le coût du transport, le fait que les coûts d'approvisionnement sont indexés sur les prix des bourses européennes, que des Compagnies disposent d'une production propre, d'autres pas, que certaines d'entre elles profitent encore de contrats d'approvisionnement à long terme relativement avantageux alors que d'autres doivent acheter leur énergie au prix du marché, tous ces éléments entrent en ligne de compte et ajoutent à la confusion générale.

Il faut bien comprendre que, dans un marché de l'électricité ouvert, c'est le prix le plus élevé, entre l'offre et la demande, qui fixe le prix de vente. La hausse du baril de pétrole n'a pas arrangé les choses ...

Par ailleurs encore, de nombreuses règles et directives ont été publiées concernant la distribution de l'énergie électrique et la responsabilité des distributeurs en matière d'acheminement de l'énergie, de sécurité, de comptage, d'entretien du réseau. Les entreprises électriques ont dû, au prix d'efforts considérables, se réorganiser et

s'adapter à ces nouvelles manières de faire afin d'être prêtes pour le 1^{er} janvier prochain.

Dans ce contexte difficile, la Municipalité de Pully a pris ses responsabilités, sachant que notre Ville ne pourrait pas affronter seule les défis que nous posait l'ouverture du marché. Au terme de longues négociations, des options importantes ont été prises qui ont abouti, en octobre 2007, à la présentation du préavis no 20/2007, marquant l'entrée de Pully dans Romande Energie Commerce SA (Recom) qui regroupe 8 partenaires régionaux et un partenaire fournisseur (ATEL). Votre Conseil a approuvé ce préavis dans sa séance du 21 novembre 2007 et nous réitérons nos remerciements pour la confiance témoignée à cette occasion.

Au plan interne, d'importantes décisions de réorganisation et de restructuration ont été prises, particulièrement en ce qui concerne la facturation et les SI, pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales et réglementaires. Ces diverses mesures entrent en vigueur au cours de ces prochaines semaines et au plus tard le 1^{er} janvier 2009. Elles nous permettent d'utiliser au mieux les ressources humaines, administratives et techniques disponibles, de profiter de synergies avec nos partenaires Recom, dont les SIL, et de faire ainsi des économies d'échelle.

On peut donc dire que la Ville de Pully aborde cette mutation importante du marché de l'électricité dans une position favorable.

Nous sommes particulièrement heureux d'annoncer que l'ensemble des mesures prises et des efforts de réorganisation consentis nous permettent de ne pas augmenter les tarifs de l'électricité au premier janvier 2009, fait suffisamment rare, en Suisse romande, pour être souligné. Que tous les acteurs qui ont permis cet heureux aboutissement en soient chaleureusement remerciés.

LA MUNICIPALITE